

GUIDE POUR UNE ECRITURE NON STEREOTYPEE A L'ÉCOLE CENTRALE DE LYON (SITE ECULLY ET SAINT-ETIENNE)

POURQUOI UNE ECRITURE NON GENREE ?

Les actes de langage fabriquent les réalités sociales, comme l'explique le philosophe du langage américain John Searle dans *La Construction de la réalité sociale* (1995). Cette fonction performative du langage implique que le discours reflète et configure la société, sa façon de penser le monde et ses transformations.

L'agence Mots-clés, qui a rédigé le *Manuel d'écriture inclusive* diffusé par le Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances¹, considère que le discours « *témoigne et participe à la construction et la perpétuation d'inégalités et de stéréotypes de sexe, tels que nous les observons au quotidien* ». Plusieurs études montrent aujourd'hui que les formulations inclusives ou épïcènes (mots dont la forme ne varie pas entre le féminin et le masculin) donnent plus de place aux femmes dans les représentations spontanées².

Comme le rappelle le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes dans son *Guide pratique pour une communication sans stéréotype de sexe*³, la démarche d'écriture inclusive est d'ailleurs écrite dans les textes au niveau européen⁴, de l'Etat⁵ et des collectivités territoriales⁶.

¹ *Manuel d'écriture inclusive*, Mots-clés, 2019

² Par exemple, le sondage Harris Interactive sur l'écriture inclusive, octobre 2017, réalisé pour l'agence Mots-Clés.

³ *Guide pratique pour une communication sans stéréotype de sexe*, Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2015

⁴ Le Conseil de l'Europe a adopté, en 2008, une recommandation visant « l'élimination du sexisme dans le langage et la promotion d'un langage reflétant le principe d'égalité entre les femmes et les hommes ». (Recommandation CM/Rec(2007)17)

⁵ Dès 2014, l'article 1 de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août consacre « une approche intégrée de l'égalité ». La circulaire du Premier ministre du 21 novembre 2017 préconise la féminisation des noms de métiers. La circulaire du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 5 mai 2021 reprend cette recommandation (elle proscrie également l'usage du point médian dans l'enseignement scolaire, nous reviendrons dessus dans la suite de ce document).

⁶ Dès 2013, avec le Protocole d'accord du 2 juillet 2013 signé entre le ministère des Droits des femmes et les grandes associations de collectivités : l'égalité femmes-hommes doit être prise en compte à toutes les étapes des politiques publiques, au moment notamment de leur mise en œuvre et de leur diffusion via les documents de communication tant internes qu'externes.

Devant ce constat, l'École Centrale de Lyon préconise l'utilisation de l'écriture inclusive selon sa définition première : **un ensemble de conventions graphiques et syntaxiques visant à promouvoir une égalité de représentation entre les hommes et les femmes dans la grammaire française** ⁷.

Ce guide pourra être amendé ou corrigé au fil du temps, en fonction de l'évolution des usages et de la parution des textes officiels. Nous nous sommes appuyés pour la rédaction sur plusieurs documents de synthèse, issus du travail d'instances officielles avec l'expertise de chercheurs et linguistes. L'objet de ce guide, rédigé par la mission « égalité femmes-hommes » de l'École et en lien avec les groupes de réflexion et instances, est de proposer des règles d'écriture directement applicables par l'établissement dans ses communications institutionnelles et administratives.

⁷ Définition du Larousse, qui diffère peu de la définition du Robert : « Écriture inclusive, qui s'efforce d'assurer une représentation égale des hommes et des femmes dans les textes. »

Table des matières

Guide pour une écriture non stéréotypée	1
à l'École Centrale de Lyon	1
Pourquoi une écriture non genrée ?	1
Règles d'écriture adoptées par l'École Centrale de Lyon	4
1. Accorder en genre les noms de fonctions, grades, métiers et titres	4
1.1. Le déterminant	5
1.2. Noms se terminant au masculin par une voyelle	5
1.2.1. Noms se terminant par -e	5
1.2.2. Noms se terminant par -é et -i	5
1.2.3. Noms se terminant par -a, -o et -u	6
1.3. Noms se terminant au masculin par une consonne	6
1.3.1. Noms se terminant par une finale autre que -eur	6
1.3.2. Noms se terminant par -eur	6
1.3.3. Mots étrangers	7
2. Recourir aux termes englobants, à l'énumération, à la reformulation ou à l'usage raisonné du point médian	7
2.1. Recours aux termes épïcènes, reformulations et mots englobants	7
2.2. Énumération par ordre alphabétique (double flexion)	8
2.3. Usage raisonné du point médian	8
3. N'employer les termes « homme » ou « femme » que pour désigner un genre	9
4. Utiliser une phrase en préambule qui indique la prise en compte de tous les genres	10
Conclusion	10
Ressources	11
Annexes	12
Annexe 1 : Tableau d'écriture inclusive de termes fréquemment utilisés	12
Noms de métiers et fonctions	12
Mots épïcènes (mots dont la forme ne varie pas entre le féminin et le masculin – on mettra uniquement le déterminant au féminin)	12
Point médian	13
Annexe 2 : La question de l'accord de proximité	15
Annexe 3 : Foire aux arguments et réponses possibles sur l'écriture inclusive	16

REGLES D'ECRITURE ADOPTEES PAR L'ÉCOLE CENTRALE DE LYON

L'École Centrale de Lyon a choisi de suivre les trois grandes règles proposées par le *Manuel d'écriture inclusive* et d'en rajouter une quatrième :

1. Accorder en genre les noms de fonctions, grades, métiers et titres.
2. Recourir aux termes englobants, à l'énumération par ordre alphabétique, à la reformulation ou à l'usage raisonné du point médian⁸.
3. N'employer les termes « homme » ou « femme » que pour désigner un genre.
4. Utiliser une phrase en préambule qui indique la prise en compte de tous les genres.

1. Accorder en genre les noms de fonctions, grades, métiers et titres

Le rapport de l'Académie française sur la féminisation des noms de métiers et de fonctions⁹ indique en préambule : « *Si, dans un premier temps, des femmes se sont accommodées des appellations masculines, c'est parce qu'elles avaient à cœur de marquer, dans la dénomination de leur métier, l'égalité de compétence et de mérite avec les hommes qui avait permis ce qu'elles regardaient comme une conquête ; ce constat est de moins en moins vrai, les nouvelles générations donnant souvent la préférence aux appellations qui font droit à la différence.* »

Nous suivons ici les indications de ce rapport ainsi que celles du *Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions* élaboré par le Centre national de la recherche scientifique et l'Institut national de la langue française¹⁰. (Ce dernier est cité en référence de la circulaire émise le 05/05/2021 par le Ministère de l'éducation, à noter qu'il date de 1999 – nous nous en éloignons donc parfois pour mieux correspondre à l'évolution actuelle de la langue). Pour avoir plus de détails sur les choix effectués, ces guides peuvent être consultés.

Voici un tableau synthétique des règles détaillées ensuite :

Masculin	Féminin	Exemple
-e	Forme épïcène	<i>une diplomate, Mme la maire, une maîtresse/maitresse de conférence</i>
-é -i	Ajout d'un -e à la fin	<i>une attachée, une avouée, une chargée de</i>
-a -o -u	Forme épïcène	<i>(rare) une boutefeu</i>

⁸ L'ordre des propositions a été changé par rapport au Guide édité par Mots-clés afin de mettre en premier ceux qui nous semblent devoir être appliqués en priorité. Le terme de « mots englobants » vient de la *Marche orthotypographique* de la revue *La Déferlante* (janvier 2021).

⁹ Rapport de l'Académie française sur la féminisation des noms de métiers et de fonctions du 1^{er} mars 2019.

¹⁰ *Femme, j'écris ton nom...* Centre national de la recherche scientifique et l'Institut national de la langue française, 1999

consonne autre que -eur	-e final dans la plupart des cas (avec adaptations grapho- phoniques)	<i>une écrivaine, une générale, une substitute, une doyenne, une pompière, une préfète, une cheffe...</i>
-eur	-euse si verbe ou nom correspondant -eure dans les autres cas	<i>une chercheuse, une footballeuse, une chroniqueuse... une docteure, une professeure...</i>
-teur	-teuse ou -trice	<i>une acheteuse, une supportrice</i>

1.1. Le déterminant

Dans tous les cas, la féminisation implique l'utilisation d'un déterminant féminin, pour les désignations simples comme pour les désignations complexes : la, une, cette...

Exemple : Mme la députée, la juge, cette agente de la fonction publique, la PDG...

1.2. Noms se terminant au masculin par une voyelle

1.2.1. Noms se terminant par -e

La forme féminine est identique à la forme masculine (forme épïcène), on marquera donc le féminin par l'article, (éventuellement l'adjectif ou le verbe).

- *Remarque : Certains mots sont féminisés en « -esse ». Ce suffixe correspond à un mode ancien de féminisation, aujourd'hui perçu comme désuet, à l'exception de quelques mots dont la terminaison en « -esse » est pleinement entrée dans l'usage (« poétesse », « hôtesse », « maîtresse »...). On évitera donc les formes telles que « maïresse » ou « doctoresse ».*

Ce suffixe est encore en usage courant dans la langue juridique ou dans des mots très connotés (« demanderesse », « venderesse », « diablesse », « pauversse », « drôlesse »...).¹¹

Exemple : une diplomate, Mme la maire, une maîtresse/maitresse de conférence...

1.2.2. Noms se terminant par -é et -i

Le féminin est formé par adjonction d'un -e à la finale.

Exemple : une attachée, une avouée, une chargée de...

¹¹ Issu du document *Marche orthotypographique* de la revue La Déferlante

1.2.3. Noms se terminant par -a, -o et -u

Ces rares cas concernent des désignations très anciennes (ex : boutefeu). La forme épïcène est retenue : une boutefeu. Les autres cas correspondent à des formes abrégées ou d'[origine étrangère](#).

1.3. Noms se terminant au masculin par une consonne

1.3.1. Noms se terminant par une finale autre que -eur

Le féminin se construit normalement par l'adjonction d'un -e à la finale, avec les éventuelles modifications grapho-phoniques qui obéissent aux lois morphologiques de la langue (comme le doublement de la consonne).

Exemple : écrivaine, générale, substitute, doyenne, sportive, pompière, préfète, metteuse en scène...

- *Remarque 1 : L'adjonction du -e est facultative pour les termes issus des comparatifs latins : une junior ou juniore, une major ou majeure, une sénior ou séniore.*
- *Remarque 2 : La solution de l'épicène a été retenue pour les quelques rares cas dont la féminisation est sentie comme difficile : une clerc, une témoin. L'adjonction du -e est facultative pour les mots dont le féminin est attesté : une mannequin(e), une marin(e), une médecin(e).*
- *Remarque 3 : l'Académie Française constate dans son rapport que la forme « cheffe » appartient aujourd'hui au bon usage de la langue. Cette forme sera donc retenue par l'École Centrale de Lyon, contrairement à la préconisation du guide Femme, j'écris ton nom.*

1.3.2. Noms se terminant par -eur

Ces noms peuvent se décliner en « -euse », « -esse » ou « -eresse », « -eure », ou encore par le recours à la forme masculine.

La déclinaison en « -euse » s'opère lorsqu'un verbe en rapport sémantique direct correspond au nom ou si le nom de métier est formé sur une base nominale.

Exemple : chercheuse, contrôleuse, chroniqueuse, footballeuse

Dans le cas contraire, l'usage actuel est la forme en « -euse » ou en « -eure », la dernière étant considérée comme plus récente par l'Académie Française.

Le choix entre ces deux formes est sujet à débat, suivant plusieurs arguments : la forme féminine en « -eure » n'est pas perceptible à l'oreille, elle correspond d'autre part souvent à des néologismes créés dans les années 1990 au Québec, alors que des formes anciennes en « -euse » existaient (« professeuse »).

La forme en « -euse » occasionnant beaucoup d'homonymies, notamment avec des adjectifs qui en changent le sens (ingénieur/ingéneuse) et étant peu courante aujourd'hui (« professeuse »), l'École Centrale de Lyon a fait le choix d'adopter la féminisation en -eure.

Exemple : ingénieure, professeure, docteure

Les noms se terminant par « -teur » forment leur féminin en « -teuse » quand il existe un verbe correspondant. Ils forment leur féminin en « -trice » en l'absence de verbe ou quand le verbe ne comporte pas de « t » dans sa terminaison.

Exemple : acheteuse, toiletteuse, rédactrice, supportrice

- *Remarque : L'Académie Française cite la forme féminine du substantif « auteur » comme un « cas épineux »¹². Elle indique notamment que la forme « autrice » reste faiblement usitée même si elle est courante dans le milieu universitaire rétif à utiliser la forme plus courante « auteure ». Elle considère que « le caractère tout à fait spécifique de la notion (...) peut justifier le maintien de la forme masculine ». Suivant l'idée de féminiser les noms de métiers, l'École Centrale de Lyon choisira de ne pas recourir à la forme masculine et de recourir à la forme la plus utilisée, « auteure ».*

1.3.3. Mots étrangers

La plupart des mots étrangers intégrés dans la langue française suivent les règles ci-dessus (ils sont indiqués dans les exemples), mis à part quelques mots qui n'ont pas de forme féminine : « coach », « cameraman », « jockey »... (« entraîneuse » ou « cadreuse » ne sont que partiellement équivalents).

2. Recourir aux termes englobants, à l'énumération, à la reformulation ou à l'usage raisonné du point médian

L'utilisation d'un masculin générique comme marqueur d'un neutre plutôt que le recours à des formulations inclusives ou épiciènes (dont la forme ne varie pas au féminin ou masculin) constitue un frein à la place des femmes dans les représentations spontanées, comme le montre le sondage Harris Interactive cité en introduction². Les différents rapports consultés pour la rédaction de ce document rappellent d'ailleurs que le genre neutre n'existe pas dans la langue française à l'heure actuelle. Les propositions ci-dessous visent donc à en exclure l'emploi pour une meilleure représentation des femmes dans les communications et documents administratifs de l'École Centrale de Lyon.

2.1. Recours aux termes épiciènes, reformulations et mots englobants

Les termes épiciènes sont des termes dont la forme ne varie pas, que l'on se réfère à un nom féminin ou masculin.

Exemples : scientifique, fonctionnaire, élève, artiste, cadre, membre de...

Des formulations englobantes peuvent également être utilisées pour alléger la rédaction des textes en évitant les répétitions. Une simple reformulation de la phrase suffit souvent à atteindre l'objectif.

¹² Page 10 du rapport de l'Académie française

Exemples : la direction (directeurs et directrices), le personnel soignant (infirmières et infirmiers, aides-soignantes et aides-soignants...), le corps enseignant (professeurs et professeuses).

Exemples du monde commercial : « Vous êtes déjà client ? Connectez-vous ! » devient : « Vous avez déjà un compte ? Connectez-vous ! »

Ces deux formes sont celles qui permettent d'obtenir le meilleur résultat du point de vue stylistique, on les utilisera donc en premier recours.

2.2. *Énumération par ordre alphabétique (double flexion)*

Lorsqu'il n'existe pas de terme épïcène ou de mots englobants, il est possible d'utiliser une énumération des formes féminines et masculines. Elles seront classées en suivant l'arbitraire de **l'ordre alphabétique** : « celles et ceux », « les Français et Françaises », « l'égalité femmes-hommes », « un et une », « la et le »... On parle aussi de « **double flexion** » ou « doublet ».

Exemples : « Bonjour à tous et à toutes », « les candidates et candidats au concours Centrale Supélec », « Le secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes ».

2.3. *Usage raisonné du point médian*

Lorsqu'il n'est pas possible d'utiliser les deux solutions citées ci-dessus ou que l'utilisation de l'énumération est trop lourde du point de vue stylistique, on utilisera une double flexion (déclinaison à la fois au féminin et au masculin) abrégée.

Le point médian est un moyen efficace d'abrégé la double flexion.

Il sera préféré à l'usage d'autres signes tels que parenthèse, tiret, barre oblique ou E majuscule pour différentes raisons : n'étant pas utilisé en français, sa seule signification est celle de l'écriture inclusive. L'usage de la parenthèse marque un propos secondaire, ce qui n'est pas l'objectif dans l'idée de réhabiliter le féminin ! L'usage du tiret marque l'introduction d'un dialogue ou commentaire secondaire. La barre oblique implique une séparation (qui connote une division). L'E majuscule peut être interprété comme une considération différente entre masculin et féminin.

- *Remarque : Le point médian (ou « point milieu ») est un signe typographique semblable au point qui marque la fin d'une phrase mais placé au-dessus de la ligne de base. Les usages les plus anciens remontent à l'épigraphie : il a servi, dans nombre d'écritures antiques, à séparer les mots. Il peut être obtenu sur un clavier d'ordinateur au moyen du code [ALT+ 0183] ou [ALT+250].*

L'usage du point médian cristallise de nombreux débats, notamment sur son manque de lisibilité¹³, réfuté par plusieurs études qui montrent qu'il n'entrave pas la lisibilité dès la deuxième occurrence dans un texte¹⁴.

Afin d'apaiser le débat tout en maintenant l'idée d'une écriture inclusive qui « *indique la présence discursive du féminin et du masculin, et accordent ainsi aux femmes « un droit de cité » discursif égal aux hommes* » pour reprendre l'expression de Mots-Clés¹⁵, l'École Centrale de Lyon a choisi d'utiliser le point médian de façon raisonnée, selon les règles listées ci-dessous.

Construction avec le point médian :

Formation : Mot au masculin (car il est dans la majorité des cas le plus court) + point médian + suffixe féminin.

Exemple : ingénieur·e

- Limiter le recours au point médian pour les termes dont la forme féminine s'obtient par ajout plutôt que par substitution.
Exemple : fatigué·e, historien·ne (éviter directeur·rice, tous·tes)
- Un seul point par mot. On ajoutera « s », si l'on veut indiquer le pluriel : ingénieur·es, historien·nes, fatigué·es... (Mais pas « ingénieur·e·s »).
- *Remarque 1 : Le point médian signale à l'oral la nécessité d'une double flexion. Par exemple, « académicien·nes », s'oralisera simplement « académiciennes et académiciens »¹⁶.*
- *Remarque 2 : On ne recourra pas à la fusion de mots pour obtenir des formulations non binaires (iel, ielles, ceux, toutes, lecteurices, rédacteurices...), considérant qu'elle gêne la lisibilité des textes et peut exclure le lectorat qui n'y est pas habitué.*

3. N'employer les termes « homme » ou « femme » que pour désigner un genre

Le mot « Homme » avec une majuscule par exemple est souvent utilisé pour parler des hommes et des femmes en général. Suivant la logique énoncée dans la première partie, il est très facile de remplacer le mot « Homme » par « humains ».

¹³ La circulaire du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 5 mai 2021 proscrit l'usage du point médian dans l'enseignement scolaire afin de ne pas gêner l'apprentissage de la lecture. (À l'heure de la rédaction de ce texte, cette circulaire n'est pas applicable à l'enseignement supérieur).

¹⁴ Citées dans le guide de Mots-clés, l'étude « Féminisation et lourdeur de texte », parue dans le n°02 du volume 2107 de *L'Année psychologique* menée par Noélia Gesto et Pascal Gygax, démontre que les signes permettant de redonner de la visibilité au féminin n'entravent plus la lecture dès la deuxième occurrence dans un texte.

¹⁵ Page 8 du *Manuel d'écriture inclusive*

¹⁶ Le *Manuel d'écriture inclusive* rédigé par Mots-clés souligne que de nombreux signes d'abréviation existent déjà dans la langue française, comme "M." qui s'oralise "Monsieur"...

Exemples : Ne pas dire « Un homme sur deux est une femme » mais « Un humain sur deux est une femme »

Toujours dans la même logique, en l'absence de mot féminin d'usage, se référer à la partie 1.3.1. remarque 2 pour le construire et proscrire les expressions recourant au mot « femme » comme « une femme médecin¹⁷ », « une femme rabin », « une femme philosophe »...

4. Utiliser une phrase en préambule qui indique la prise en compte de tous les genres

Dans le cas de documents très longs ou au contraire rédigés rapidement au quotidien (comme les emails), il est possible d'indiquer une phrase en préambule du document ou en signature d'email indiquant que l'usage du masculin est utilisé par convention mais que tous les genres sont considérés indépendamment de l'utilisation du féminin ou du masculin.

Exemple de préambule à un document : « Tout au long de ce document, il sera question du "salarié", du "responsable fonctionnel"... Ces appellations sont à considérer au-delà du genre et à prendre au féminin aussi bien qu'au masculin. »

Exemple de signature d'email : « Dans ce mail, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte. »

CONCLUSION

Ce guide d'écriture inclusive pour l'École Centrale de Lyon vise à permettre une meilleure représentation des femmes dans les communications et documents administratifs de l'École Centrale de Lyon. Il souhaite clarifier l'usage du point médian, de la féminisation des noms de métiers. Il est rédigé de façon collaborative et sera amené à évoluer en fonction de l'évolution des usages de la langue française et des textes officiels.

¹⁷ Voir partie 1.3.1., remarque 2

RESSOURCES

- *Manuel d'écriture inclusive, Mots-clés*, 4e édition juin 2019 (diffusé par le Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances).
www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/initiative/manuel-decriture-inclusive
- Rapport de l'Académie française du 1^{er} mars 2019 sur la féminisation des noms de métiers et de fonctions.
<https://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-et-de-fonctions>.
- *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, Centre national de la recherche scientifique et l'Institut national de la langue française, 1999
www.vie-publique.fr/rapport/25339-guide-daide-la-feminisation-des-noms-de-metiers
- *Guide pratique pour une communication sans stéréotype de sexe*, Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2015
www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/stereotypes-et-roles-sociaux/zoom-sur/article/pour-une-communication-sans-stereotype-de-sexe-le-guide-pratique-du-haut
- *Marche orthotypographique* de la revue *La Déferlante* (janvier 2021).
revueladeferlante.fr/a-propos
- Circulaire du Premier ministre du 21 novembre 2017, relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française.
- Circulaire du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 5 mai 2021, relative aux règles de féminisation dans les actes administratifs et publiée au Bulletin officiel.
www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo18/MENB2114203C.htm

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau d'écriture inclusive de termes fréquemment utilisés¹⁸

Noms de métiers et fonctions

Masculin	Féminin
professeur	professeure
maître/maitre de conférences	maîtresse/maitresse de conférences
chercheur	chercheuse
enseignant-chercheur	enseignante-chercheuse
docteur	docteure
directeur	directrice
ingénieur	ingénieure
agent de la fonction publique	agente de la fonction publique
chef	cheffe

Mots épiciques (mots dont la forme ne varie pas entre le féminin et le masculin – on mettra uniquement le déterminant au féminin)

Masculin/féminin
scientifique
fonctionnaire
élève
médecin
manager
maire
juriste
secrétaire
artiste
bénévole
cadre

¹⁸ Adapté du tableau proposé par le guide Mots-Clés, lui-même adapté du Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe publié par le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, en novembre 2015.

Point médian

Adjectifs, déterminants, pronoms	
Singulier	Pluriel
ce·tte	ces
certain·e	certain·es
chacun·e	chacun·es
différent·e	différent·es
un·e	des
Mots se terminant au masculin par une voyelle	
Singulier	Pluriel
apprenti·e	apprenti·es
chargé·e de	chargé·es de
diplômé·e	diplômé·es
élu·e	élu·es
Mots se terminant au masculin par une consonne	
Singulier	Pluriel
social·e	sociales/sociaux ¹⁹
syndical·e	syndicales/syndicaux ²⁰
chef·fe	chef·fes
professionnel·le	professionnel·les
technicien·ne	technicien·nes
ingénieur·e	ingénieur·es
chercheur/chercheuse	chercheurs/chercheuses ²⁰
entrepreneur/entrepreneuse	entrepreneurs/entrepreneuses ²⁰
professeur·e	professeur·es
consultant·e	consultant·es
étudiant·e	étudiant·es
suppléant·e	suppléant·es

¹⁹ Suivant les règles énoncées dans la partie 2.3. Usage raisonné du point médian, la forme abrégée ne sera pas utilisée pour les mots dont le féminin ou le pluriel ne se forment pas par ajout.

artisan·e	artisan·es
senior·e/sénior·e	senior·es/sénior·es

Exemple de reformulation possible :

« Si vous avez enseigné à l'école ou encadré des élèves ou des étudiants de master, vous pouvez obtenir une attestation auprès du ou des responsables pédagogiques concernés, ou du représentant du directeur de laboratoire pour les stages. »

devient :

« Si vous avez enseigné à l'école ou encadré des étudiant·es, vous pouvez obtenir une attestation auprès des responsables pédagogiques concerné·es ou des représentant·es de la direction des laboratoires pour les stages. »

Annexe 2 : La question de l'accord de proximité

Nous reproduisons ci-dessous l'annexe du guide rédigé par Mots-Clés, qui correspond à la vision des choses de l'École Centrale de Lyon.

Pour rappel, l'accord de proximité correspond à la règle grammaticale ancienne (grec, latin, ancien français) qui consiste à accorder le genre et éventuellement le nombre de l'adjectif avec le plus proche des noms qu'il qualifie, et le verbe avec le plus proche des chefs des groupes coordonnés formant son sujet.

Exemples :

« Armez-vous d'un courage et d'une foi **nouvelle** » (Jean Racine, *Athalie*, Paris, Thierry, 1692, p. 79, v. 1269.)

« un gentil homme, dont l'amour, la fermeté et la patience **est** si louable » (Marguerite de Navarre, *L'Heptaméron*, t. II, 17, Paris, 1560, p. 67.).

Le poète français Malherbe serait le premier à avoir critiqué l'emploi d'accords de proximité et le grammairien et membre de l'Académie Vaugelas invoque la noblesse du masculin pour justifier qu'il l'emporte sur le féminin²⁰. Cette primauté du masculin affirmée mène à la disparition de la règle de proximité des grammaires au XVIII^e pour la règle que nous connaissons actuellement du masculin pluriel.

Quid de l'accord de proximité et de l'accord selon le sens ?

L'accord de proximité et l'accord selon le sens sont également des moyens de faire apparaître le féminin dans nos phrases. Si leur emploi nous semble tout à fait légitime, nous avons choisi de ne pas y avoir recours. En effet, ce manuel a vocation à fournir un référentiel d'écriture institutionnellement soutenable.

Cela implique de ne déroger à aucune règle de grammaire telle qu'elles sont constituées, quand bien même nous n'ignorons rien de l'histoire sociale de certaines de ces règles. C'est la raison pour laquelle nous optons pour ce standard tout en espérant que les normes évoluent vers la réintroduction de l'accord de proximité.

²⁰ « Trois substantifs, dont le premier est masculin, et les autres deux, féminins, quel genre ils demandent ? Parce que le genre masculin est le plus noble, il prévaut tout seul contre deux féminins, même quand ils sont plus proches du régime. » (Claude Favre de Vaugelas, *Remarques sur la langue française*, Paris, Vve Jean Camusat et Pierre Le Petit, 1647, p. 381).

Annexe 3 : Foire aux arguments et réponses possibles sur l'écriture inclusive

Issu du Manuel d'écriture inclusive, Mots-Clés, 2019

FOIRE AUX ARGUMENTS¹³

Dix arguments souvent entendus pour justifier qu'il ne faut surtout rien changer... et les réponses qu'il est possible d'y apporter !

1. L'argument d'utilité :

« C'est une question accessoire »

La langue reflète la société et sa façon de penser le monde. C'est bien parce que le langage est politique que la langue française a été infléchiée délibérément vers le masculin durant plusieurs siècles par les groupes qui s'opposaient à l'égalité des sexes. Ainsi, une langue qui rend les femmes invisibles est la marque d'une société où elles joueraient un rôle secondaire.

Par ailleurs, il est factuellement faux de dire que l'écriture inclusive est sans effet sur les inégalités. D'abord, elle influence effectivement nos représentations¹³. Ensuite, l'écriture inclusive constitue un puissant levier de féminisation des effectifs. Les organisations qui l'adoptent indiquent ainsi que la place des femmes est pensée et travaillée en leur sein. Enfin, l'écriture inclusive constitue un ancrage éthique fort sur les questions d'égalité. Elle met au jour les processus ordinaires d'invisibilisation des femmes, elle renforce leur place au sein d'une organisation. En ce sens, elle met puissamment au travail les organisations qui l'adoptent.

2. L'argument du masculin générique :

« Le masculin est aussi le marqueur du neutre. Il représente les femmes et les hommes »

En français, le neutre n'existe pas : un mot est soit masculin, soit féminin. D'ailleurs, l'usage du masculin n'est pas perçu de manière neutre en dépit du fait que ce soit son intention apparente, car il active moins de représentations de femmes auprès des personnes interpellées qu'un générique épïcène.

C'est un usage tellement courant que nous l'avons largement intériorisé. Cette problématique pourrait être mise en parallèle avec l'histoire du suffrage universel : le masculin n'est pas plus neutre que le suffrage n'a été universel en France jusqu'en 1944.

¹³Pour davantage d'informations, rendez-vous en page 24 de ce manuel qui détaille les enseignements de l'étude sur l'écriture inclusive réalisée en octobre 2017 par Harris Interactive pour Mots-Clés.

3. L'argument de la lisibilité :

« Cela encombre le texte »

Non, les femmes « n'encomrent » pas un texte. Des recherches ayant porté sur le sujet et plusieurs mois d'usage nous ont montré que l'oeil s'y habitue très vite et qu'un certain nombre d'automatismes survenaient très facilement à l'écrit. Par ailleurs, l'écriture inclusive ne se limite pas à l'utilisation du point médian. Notre langue regorge de possibilités permettant de faire apparaître le féminin lorsque nécessaire. C'est aussi l'occasion de rappeler la vocation de ce signe. Le point médian n'est rien d'autre qu'une abréviation. Par exemple : «étudiant-es » donne à l'oral «étudiantes et étudiants » très exactement comme «M. » se prononce «Monsieur » ! En bref : ni la lecture ni la prononciation ne semblent donc impactées par l'écriture inclusive.

4. L'argument esthétique :

« "Écrivaine", "pompière", ce n'est pas beau ! »

L'argument esthétique est sans doute l'un de ceux qui reviennent le plus souvent. Là encore, le fait de systématiser l'usage du féminin est d'abord une question d'habitude. Les noms de métiers au féminin « dérangent », car ils traduisent le fait que des terrains initialement conçus comme propres aux hommes sont progressivement investis par des femmes.

« Ces points partout défigurent les mots »

À celles et ceux qui s'offusquent de l'usage du point médian, plusieurs réponses peuvent être apportées. Aucun signe n'est intrinsèquement beau ou moche. Il est plutôt affaire d'habitude. Qui oserait taxer de laideur les deux points, le point-virgule, la cédille, signes aujourd'hui bien installés dans nos écrits malgré quelques âpres débats ? Pourquoi l'arobase @ ou le dièse #, deux signes de la modernité énonciative numérique, seraient-ils beaux, tandis que le point médian serait, lui, affreux ? Est-ce le signe ou ce qu'il signale qui dérange notre détracteur ou détractrice du moment ? Ensuite, une fois encore, l'écriture inclusive ne se résume pas au point médian. Allons plus loin : il est parfaitement possible d'avoir une écriture inclusive constante sans jamais recourir au point médian, en lui préférant les reformulations épiciènes ou encore la double flexion.

¹⁴Encore une fois, les études menées par Noélie Gesto et Pascal Gyax peuvent être mobilisées, en particulier l'étude « Féminisation et lourdeur de texte », parue dans le n° 02 du volume 2107 de L'Année psychologique.

5. L'argument du prestige :

« Certaines femmes elles-mêmes nomment leur métier au masculin »

Ces femmes ont parfaitement compris les messages envoyés par celles et ceux qui ont fait disparaître les termes féminins et celles et ceux qui aujourd'hui les déclarent impropres ou inconnus, leur signifiant qu'elles n'auraient rien à faire sur leur terrain et qu'elles seraient, en un sens, admises de manière exceptionnelle. Et nous ne pouvons d'ailleurs pas blâmer ces femmes, qui obtiennent des positions sociales majoritairement occupées par des hommes, de chercher à se fondre dans des usages qui préexistent. Mais cela est dommage, car l'usage du féminin pour leur nom de métier par exemple ne diminue en rien leurs compétences. De plus, ces femmes sont des pionnières et peuvent ainsi jouer un rôle important pour les générations à venir.

6. L'argument de la complexité

« L'écriture inclusive est trop compliquée à utiliser »

De nouveau, cet argument réduit l'écriture inclusive au point médian là où la double flexion, l'utilisation de termes ou de reformulations épiciènes ne posent pas de difficultés particulières. Concernant le point médian, celui-ci est de plus en plus accessible et la réforme du clavier AZERTY en cours permettra d'accroître cette accessibilité. Par ailleurs, sur le plan technique, de nombreuses initiatives existent pour faciliter l'apprentissage et l'utilisation de l'écriture inclusive. Le Hackathon Écriture inclusive¹⁵, premier événement d'ampleur à prendre ce sujet uniquement sous un prisme technique, a permis la création de nombreux outils. Convertisseurs en écriture inclusive, bouton point milieu, sites de référence en ligne, plateforme collaborative de monitoring des pratiques et même logiciel de lecture automatique pour les personnes malvoyantes existent désormais pour faciliter l'adoption de l'écriture inclusive.

7. L'argument de la proscription

« L'écriture inclusive a été interdite par l'Académie Française et le gouvernement »

La langue française est régie par les usages. Si certaines institutions sont en effet contre l'écriture inclusive, elles n'ont pas le pouvoir de l'interdire. L'Académie française par exemple, n'a pas pour rôle d'édicter des règles mais d'enregistrer des innovations qui socialement la précèdent toujours.

¹⁵Pour davantage d'informations, consultez le site <http://hackécritureinclusive.com/>

Foire aux arguments

pour être institutionnellement soutenables afin de permettre aux organisations d'adopter une pratique éditoriale homogène. Mises au libre téléchargement en septembre 2016, les versions antérieures de ce manuel ont été téléchargées à plus de 35 000 reprises et servies de socle à l'accompagnement de nombreuses structures dans la conduite de ce changement.

Foire aux arguments

Même la circulaire du Premier ministre¹⁶, Édouard Philippe, qui a fait couler tant d'encre en novembre 2017 n'est pas contre l'écriture inclusive. Si elle interdit les abréviations dans le Journal officiel, elle reconnaît l'importance d'utiliser les doublons ainsi que les termes épécènes. Par ailleurs, certaines institutions publiques comme le Conseil Économique, Social et Environnemental et de nombreux établissements d'enseignement supérieur comme le Conservatoire National des Arts et Métiers, utilisent l'écriture inclusive depuis déjà longtemps et n'ont pas cessé de le faire.

8. L'argument du « péril mortel »:

« L'écriture inclusive menace la langue française »

Si l'écriture inclusive menace quelque chose, c'est la domination d'un genre sur un autre : celle du masculin sur le féminin, et surtout, parce que tout le monde sent bien qu'il y a un rapport, celui des hommes sur les femmes. C'est cela qui fait peur. Mais la langue, elle, ne craint rien. Elle est vivante parce qu'elle évolue en fonction des évolutions sociales et de ses modes de diffusion. En ce sens, le langage inclusif constitue même une formidable entreprise de revitalisation de la langue française : nous retrouvons des mots simples et bien faits, nous retrouvons des pratiques à la portée de tous et de toutes, nous relisons les classiques avec un autre œil (elles et ils connaissaient ces mots et ces pratiques), et en plus nous connaissons mieux notre langue.

9. L'argument orwellien

« L'écriture inclusive, c'est de la novlangue »

Comme l'ont rappelé plusieurs travaux, l'accusation de novlangue a d'abord une visée argumentative : elle permet de délégitimer un discours autre. La référence est devenue si ordinaire que des linguistes en ont tiré une loi générale : le point Orwell. Elle se définit de la manière suivante : « Plus une discussion sur la langue dure longtemps, plus la probabilité d'y trouver une comparaison impliquant la novlangue ou George Orwell s'approche de 1. »

10. L'argument de l'insoutenabilité

« L'écriture inclusive n'est pas soutenable pour une institution qui doit avoir une pratique éditoriale homogène »

C'est justement ce qui a amené Mots-Clés à travailler sur cet enjeu et sur ce manuel. Les trois conventions d'écriture inclusive qui sont ici proposées ont été pensées

¹⁶Pour davantage d'informations, consultez : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte>.